



# PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 04/07/2023

### MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE

Dans le département du Nord

À la suite des violences et dégradations commises dans le département du Nord ces derniers jours, et plus particulièrement dans la métropole lilloise, Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a décidé :

- d'**interdire la vente et l'utilisation d'artifices de divertissement** des catégories F2 à F4, T2, P1 et P2 par des personnes non-professionnelles ;
- de **proscrire la distribution, la vente et l'achat de carburants aux particuliers dans des récipients transportables** ;
- de **prohiber le port, le transport d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme** (au sens de l'article 132-75 du Code pénal) ;

Ces différentes décisions seront mises en œuvre à partir **du mercredi 5 juillet 2023, 8h00, jusqu'au samedi 15 juillet 2023, 08h00**, sur l'ensemble du département du Nord et pourront être reconduites si nécessaire.

Le préfet du Nord a décidé d'**autoriser la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des drones** par la direction départementale de la sécurité publique pour sécuriser les personnes et les biens ainsi que pour maintenir ou rétablir l'ordre public sur les communes de Hem, Lille, Mons-en-Baroeul, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Roncq, Mouvaux, Bousbecque, Halluin, Wattignies, Seclin, Lambersart, Marcq-en-Baroeul, Loos, Valenciennes, Denain, Marly, Saint-Amand-les-Eaux, Douai, Douchy-les-Mines, Maubeuge, Comines, Wervicq Sud, Bondues, Linselles, Dunkerque et Fâches-Thumesnil. Cette autorisation est délivrée pour la période comprise entre **le mardi 4 juillet 2023, 21h00, et le mercredi 5 juillet 2023, 05h00**.

Enfin, la **circulation en agglomération des bus de transports urbains et tramways** est interdite dans le Nord de 22h00 à 05h00 du matin (cela ne concerne pas les transports urbains entièrement en site propre et/ou en souterrain comme le métro). Cette mesure s'applique du **mardi 4 juillet, 22h00, au mercredi 5 juillet, 05h00**.

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/  
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)